



QUESTIONS – REPONSES AWBB
Version 18.09.2020

MAJ - Les joueurs habitant dans des zones rouges de pays frontaliers peuvent-ils participer aux entraînements et aux matches en Belgique ?

Oui, les résidents frontaliers peuvent se déplacer pour venir aux matches et aux entraînements, même si le déplacement n'est pas considéré comme essentiel. Attention ! Il convient de s'informer auprès des autorités du pays voisin afin de savoir ce qui est autorisé ou non de l'autre côté de la frontière - info du 18.09.2020

Qu'en est-il du port du masque pour le délégué s'il se trouve sur le banc ?

Pour les joueurs sur le banc et le coach, le masque n'est pas obligatoire
Pour les délégués, assistant coach, staff, le masque est obligatoire

Fréquemment, les entraîneurs retournent aux vestiaires avec leur équipe pendant la mi-temps. Je ne vois aucune consigne à ce sujet. Il me semble préférable d'éviter cette pratique pour le moment. Que préconise l'AWBB ? Même question pour les arbitres ?

Rappel : le mois de septembre reste une période au cours de laquelle il est vivement conseillé de ne pas utiliser les vestiaires

A titre préalable, il convient de respecter des instructions du propriétaire de la salle (exemple : si la commune interdit l'accès aux vestiaires et aux douches)

Néanmoins, si l'accès est autorisé, il conviendra d'en limiter leur utilisation : marche à suivre à convenir avec le club visité des modalités :

- Disposition ou non d'un vestiaire pour l'équipe pour toute la rencontre
- Après la rencontre, limiter le temps de l'occupation afin de permettre la désinfection

Les joueurs résidant dans une zone belge, classée rouge par l'Europe, peuvent-ils se déplacer en Belgique pour jouer des matches ?

Oui, les interdictions visent les voyages internationaux uniquement, pas les déplacements au sein de la Belgique.

**Si une personne d'un club adverse qui rentre dans notre salle refuse d'inscrire son nom, n° de téléphone ou mail sur le document prévu à cet effet que faire ?
Les arbitres vont-ils réagir ?**

Selon l'article 4 de l'Arrêté Ministériel du 28.07.2020, modifiant l'Arrêté Ministériel du 30.06.2020, portant sur des mesures d'urgence afin de limiter la propagation du coronavirus Covid-19, les visiteurs ou les parents qui refusent de communiquer leurs coordonnées, se verront l'accès à la salle, refusé.

Les arbitres ne doivent pas intervenir, il appartiendra au délégué « covid » de faire respecter cette disposition réglementaire.

Bruxelles est en zone rouge, peut-on accueillir des équipes d'un club de la capitale en match amical ?

Oui ! la zone rouge est un critère sanitaire (nombre de cas positifs/nb d'habitants), en sport, nous sommes en code jaune.

Peut-on prendre la température des membres et supporters de l'équipe adverse ?

En vertu des dispositions régissant la vie privée, du secret médical et du caractère médical de l'acte, il n'est pas permis de prendre la température de vos adversaires

Dans la partie Gestion des matches : spectateur, vous mentionnez le fait que le nombre de spectateur est de maximum 200 personnes. Parfait. Cependant ces spectateurs ne peuvent pas accéder au terrain. Dès lors, comment peut-on assister aux matches de nos enfants si les tribunes, mobiles la plupart du temps, sont situées à quelques mètres, voire moins, de la surface de jeu ?

L'interdiction ne vise que sur la montée sur le terrain et non l'accès aux tribunes

Pourquoi ne pas faire la coupe AWBB filles en septembre ?

Rappel : les matches de poules en coupe seniores, dames et messieurs, avaient déjà été annulés. Ils seront remplacés par des tours à éliminations directe.

Pour les jeunes, rien ne change. Premières rencontres fin septembre.

Pourquoi l'AWBB va à l'encontre des décisions prises par le CNS, qui lui, autorise les événements sportifs, limités à 100 personnes avec masque ?

L'AWBB ne va pas à l'encontre des décisions du CNS, elle va plus loin. Si 100 spectateurs sont autorisés, que fait-on :

- dans les salles où l'accès est interdit ?
- dans les salles où les mesures sanitaires ne sont pas encore définies (sens giratoire, nettoyage des gradins entre les matches, nettoyage des vestiaires...) ?
- quand des arbitres déclarent ne pas vouloir siffler dans les circonstances actuelles ?

Cette décision est-elle reprise dans celles du CNS ?

Non, voir ci-dessus

Penser à une recommandation pour les cotisations des clubs ? Pour pouvoir se projeter dans l'avenir.

Sur le volet financier, on planche tant sur la rédaction de recommandations que sur la réduction des frais fédéraux.

Qu'en est-il des cotisations payées par les parents ? Le club refuse un report. Qu'en pensez-vous ?

Une fois notre position définie nous adresserons un courrier aux clubs.

Pourquoi ne pas annuler complètement les entraînements ?

L'AWBB n'a aucune compétence en la matière. Ce serait plus que recommandé d'autant plus qu'à le report du début des championnats, la période de préparation est garantie.

Autre idée : promouvoir les entraînements en plein

Les entraînements sont-ils possibles en extérieur ?

Oui, bien sûr

Pourquoi ne pas autoriser les entraînements sous certaines conditions ? Chacun son ballon, nombre de joueurs limités, respect des règles d'hygiène... sans contact, c'est possible.

Tout à fait d'accord. Nous rappelons que seuls les matches ne sont pas permis pendant le mois d'août.

Archives

Qu'en est-il pour le calendrier ? Quand et comment les matchs "perdus" en septembre seront replacés ?

Le département championnat planche sur la question. L'option actuellement retenue est de déplacer les matches de septembre à la fin du championnat. Avantages : maintien du calendrier et de l'horaire à domicile. - [Résolu](#)

Les joueurs habitant dans des zones rouges de pays frontaliers peuvent-ils participer aux entraînements et aux matches en Belgique ?

Non, une personne se rendant en Belgique pour des raisons non essentielles, telles que les études ou le travail, est obligée d'observer une quatorzaine (source : <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/>) – info du 11.09.2020 (voir ci-dessus)